L'ABEILLE.

JOURNAL DU SOIR.

[illegible] payable d'avance

PAR BULLETT, MAYNE & Cie
No. 81, RUE ST. CHARLES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 22 FEVRIER 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.

Première Session.—Seizième Législature.

JOURNAL DU SENAT.

MARDI, 14 février 1843.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président, Arnaud, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Dryades, Hia, Lacoste, Labauve, Sparrow, Thibodeaux, Waggaman.

M. Dubuys, secrétaire intérimaire du gouverneur, a délivré un message (tout de la part de son Excellence le Gouverneur) à annoncer au Sénat le rapport suivant des commissaires de la banque des Citoyens.

(*Voir le Rapport ci-contre.*)

Sur motion de M. Davidson, l'impression de ce rapport a été ordonnée.

Vu l'heure avancée, le nombre d'exemplaires à imprimer, sur motion de M. Downs, le Sénat s'est ajourné à demain, à 11 heures, pour s'occuper d'affaires ordinaires.

Les portes ayant été ouvertes, M. Hoa a présenté la pétition suivante:

Résolu, que l'impression de mille exemplaires, cinq cents en anglais et cinq cents en français, des deux rapports, l'un de la majorité et l'autre minorité, de ceux qui ont été nommés à l'effet de choisir parmi les documents qui accompagnent ces deux rapports, ceux qu'il serait nécessaires de faire imprimer.

M. Sparrow a présenté l'amendement suivant à la dite résolution:

Et que le comité soit de plus requis d'examiner les documents qui accompagnent le rapport du bureau de Circulation, et d'en faire imprimer, 1000 exemplaires, une moitié en anglais et l'autre moitié en français, ce qu'ils jugeront nécessaire parmi ceux qui ne leur paraîtront pas nécessaires d'être imprimés; et l'impression et l'état recevra une compensation additionnelle pour l'exécution du rapport du Bureau de circulation.

Cet amendement a été adopté, et sur motion, la résolution ainsi amendée a été adoptée.

M. Hoa a présenté une pétition signée par plusieurs citoyens de la ville de la Nouvelle Orléans, la prayant de créer un bureau sur le bureau.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat s'est occupé du bill intitulé: Acte pour augmenter les revenus de l'Etat.

Ce bill a subi sa 1ère. lecture, sur motion il a été disposé de la règle à subir sa 2de. lecture et a été mis à l'ordre du jour pour lundi le 20 février, à midi, et l'impression en a été ordonnée.

M. Hoa a aussi présenté au bill suivant:

Acte pour amender certains articles du Code Civil et civil d'autres objets.

Ordre du Jour.

Acte relatif aux appels dans certaines cas.

Sur motion de M. Downs, ce bill a été mis à l'ordre du jour pour mardi le 16 du courant.

Sur motion de M. Hoa le Sénat s'est occupé du bill suivant:

Acte relatif aux appels dans la paroisse d'Orléans.

Ce bill a été mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi le 15 du courant.

Sur motion le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures A. M.

MERCREDI, 15 février 1843.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Davidson, Hia, Lacoste, Labauve, Morse, Sparrow, Thibodeaux et Waggaman.

M. Dubuys, secrétaire intérimaire du gouverneur, a délivré un message (tout de la part de son Excellence le Gouverneur) à annoncer au Sénat le rapport suivant des commissaires de la banque des Citoyens.

(*Voir le Rapport ci-contre.*)

Sur motion de M. Davidson, l'impression de ce rapport a été ordonnée.

Le résultat a été connu suit: MM. Bossier, Bernard, Dupré, Downs, Hia, Ledoux, Labauve, Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—8 voix.

MM. Davidson et Morse ont voté contre—2 voix.

En conséquence, cette motion a prévalu.

Sur motion de M. Bernard et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé de la résolution venant de la Chambre, nommant un comité réunit des deux Chambres à l'effet de s'enquérir des causes qui ont donné lieu aux plaintes portées contre l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane.

Cette résolution a subi sa 1ère. lecture, et après dispense des règles elle a subi sa 2de. et sa 3me. lecture et a été adoptée.

Le Président a nommé dudit comité, M. Sparrow de la part du Sénat.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Hoa a présenté un acte relatif à la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat s'est occupé du bill de la Chambre intitulé: Acte pour venir au secours de la paroisse Washington et pour d'autres objets.

Ce bill a subi sa première et sa 2nde. lecture, et sur motion, il a été référé au Comité judiciaire.

Sur motion de M. Bossier, et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé de la résolution venue de la Chambre, requérant l'ingénieur de l'Etat de payer une certaine somme au trésorier, des fonds destinés aux écoles de la paroisse Caddo.

Cette résolution a subi sa 1ère. lecture.

M. Hoa a fait la motion de déposer ladite résolution indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal a été demandé sur cette motion. MM. Bernard, Carter, Dupré, Downs, Hia, Ledoux, Labauve, Morse et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—9 voix.

MM. Bossier et Davidson ont voté contre—2 voix.

En conséquence, la motion de M. Hoa a prévalu.

Sur motion de M. Downs, l'acte intitulé: Acte relatif aux appels dans certains cas, a été mis à l'ordre spécial du jour pour vendredi 17 février 1843.

Le secrétaire a informé la Chambre de concours du Sénat à la résolution nommant un comité réuni à l'effet de s'enquérir des causes qui ont donné lieu aux plaintes portées contre l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane.

Sur motion de M. Davidson le Sénat a siégé à huis clos.

Les portes ayant été ouvertes, sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures a. m.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 15 février 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Howell a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers habitans des paroisses d'Est et d'Ouest Feliciana, demandant que le privilège soit accordé à H. Hamilton d'exercer la médecine.

Sur motion, la dite pétition a été référée à un comité spécial de trois membres.

L'orateur a nommé MM. Howell, Ratliff et Chits membres du dit comité.

M. Musson a soumis à la Chambre un mémoire signé par Howell, Heran & Cie. demandant un acte législatif sur la question de commerce du tabac.

Sur motion, la dite pétition a été référée au comité spécial du commerce et de l'agriculture, les manufactures et le commerce.

M. Selby an nom du comité spécial auquel avait été référé le bill du Sénat intitulé:

Acte relatif à certains droits de préemption, a présenté ledit bill tel qu'il a passé au Sénat.

Sur motion, le rapport du comité a été adopté.

M. Robertson, au nom du Comité spécial auquel avait été référée la pétition de divers citoyens des paroisses d'Iberville et de l'Ascension demandant la formation d'une nouvelle paroisse, a présenté le rapport suivant:

Le comité spécial nommé pour faire un examen et présenter un rapport au sujet de la pétition d'une partie des habitans résidant sur la rive orientale du Mississipi, dans les paroisses de l'Ascension et d'Iberville, demandant à être détachés de leurs paroisses respectives et érigées en une nouvelle paroisse, bornée au Nord par la rivière Manchac, à l'Est, par le Mississipi, à l'Est par la lac Maurepas et la rivière Amite, et au Sud par la paroisse de St. Jacques, a l'honneur de vous soumettre respectueusement le rapport suivant.

En examinant la carte de l'Etat, on s'aperçoit que la majeure partie du territoire de la paroisse de l'Ascension est située sur la rive Orientale du Mississipi et qu'elle devrait, en conséquence, être comprise dans la nouvelle paroisse demandée, ce qui encadrera son territoire dans des limites étroites, lui enlèverait près de la moitié de sa population et la laisserait sous ces divers rapports dans un tel état d'insignifiance, qu'elle n'offrirait à peine une existence indépendante, comme jadis passée.

On s'aperçoit en outre qu'en s'étendant de la manière qu'il le désire cette partie qui se trouve à l'Est du Mississipi, les habitans de la partie Nord de la dite nouvelle paroisse dont on demande la création se trouveront placés dans une position aussi inconvenable, pour les objets de la justice que celle dont se plaignent les habitans de la Nouvelle Rivière et de la partie inférieure de la paroisse d'Iberville, quoi que la population de cette partie de la paroisse d'Iberville soit à l'ouest du fleuve est tellement disperséé et beaucoup de ses habitans demeurent à une si grande distance du siège de la justice qu'il serait impossible de se procurer deux jurés complets pour y tenir les sessions de la cour. D'ailleurs si l'on accédait aux pétitionnaires l'objet de leur demande, cela donnerait lieu à une autre réclamation de la même nature et non moins équitable de la part des habitans du bayou Grosse Tête, de sorte que la paroisse d'Iberville courrait le risque d'être réduite à de si minces proportions, quant à sa population et à l'étendue de son territoire, qu'il ne lui resterait plus qu'à s'adresser à l'une des nouvelle paroisses qui, en définitive, n'admettrait qu'un simple changement de nom et de sa position relative des différentes parties de la population, quant à la convenance ou la distance du siège de la justice.

Mais notre comité, après avoir donné à la demande des pétitionnaires toute l'attention que réclamaient de lui le nombre et la respectabilité des signataires, a trouvé que, dans leur opinion, il existe d'autres objections sans réplique à la demande qui vous est adressée.

Les districts sénatoriaux de l'Etat doivent, sous l'empire de la Constitution qui nous régit, demeurer dans leur indivisibilité et leur intégrité actuelles. Le comité d'Iberville et d'Ouest Baton-Rouge formant l'un de ces districts sénatoriaux, et le comité d'Acadie, composé des paroisses de l'Ascension et de St. Jacques en formant un autre, en établissant une nouvelle paroisse qui sera détachée des paroisses de l'Ascension et d'Iberville il résulterait cette anomalie qu'une portion des habitans de la nouvelle paroisse voterait pour une classe de candidats pour le Sénat, différents de ceux de l'autre portion. Cela donnerait lieu à de graves embarras et à la confusion, d'où il suivrait que l'on serait exposé à recevoir dans les élections une grande quantité de votes illégaux, en raison de la difficulté qu'il y aurait à connaître et conserver les anciennes limites des deux comtés, dont, à la longue, on perdrait le souvenir, si l'on venait à former une paroisse d'une partie des deux comtés. La même difficulté se présenterait de nouveau quand il s'agirait une nouvelle répartition sur faite dans les élections de Représentans.

Mais l'anomalie serait plus patente encore, si deux parties d'une même paroisse, ayant des intérêts communs, se trouvaient représentées par des législateurs différents les uns des autres, ou si, sous le régime de la répartition actuelle, le même paroisse allait être représentée par deux représentans et deux sénateurs. Cette conséquence est dans l'opinion de votre comité, contraire à la véritable esprit de la Constitution, qui veut que la représentation soit égale et uniforme dans l'Etat; car il en résulterait que notre paroisse paroisse, formée d'aujourd'hui seulement, aurait plus de poids et d'influence dans nos enceintes législatives qu'aucune autre paroisse n'en a puisqu'elle depuis l'adoption de la Constitution.

Votre comité est cependant imbu des désagrémens et des frais qu'ont à supporter la plupart des signataires de la pétition pour se rendre de leurs demeures respectives au siège de la justice. Mais c'est un inconvénient naturel, résultant de la position topographique de cette partie des paroisses de l'Ascension et d'Iberville, située sur la rive Orientale du Mississipi. Mais il considère que les inconvénients dont on se plaint ne sont pas plus grands que ceux que l'on rencontre dans presque toutes les paroisses de l'Etat, résultant des mêmes causes ou de causes différentes; et bien que votre comité soit d'avis que la justice doit être mise à la portée de tous les membres d'une communauté, autant du moins que la nature du cas peut le permettre, cependant il croit que, dans la circonstance actuelle, la formation de la nouvelle paroisse demandée, loin d'être avantageuse serait préjudiciable, et que, pour toute, les préjudices souffrirait temporairement, la balance des inconvenients que l'on veut détruire. Votre comité prend, en conséquence, la liberté de vous présenter un rapport défavorable sur la demande des pétitionnaires; et, dans le but de remédier en quelque sorte aux principaux inconvénients dont on se plaint il vous présente le bill suivant

WM. B. ROBERTSON,
Chairman.

Acte pour exempter certains jurés des paroisses de l'Ascension et d'Iberville du paiement des droits de bac.

Lequel a subi sa première lecture et a été mis à l'ordre du jour pour demain, pour une seconde lecture.

M. Fortune, au nom du comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour pourvoir au recensement de la taxe d'Etat.

A rapporté ledit bill avec amendement.

Sur motion, ledit rapport a été adopté.

M. Culbertson, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé:

Acte pour incorporer la société de musique sacrée de la Nouvelle-Orléans.

Lequel a subi une 1re. lecture par son titre seulement, et a été mis à l'ordre du jour pour demain pour une seconde lecture.

Après dispense des règles, M. Brewer, au nom du comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux élections, et pour les rendement en une seule loi, a rapporté ledit bill sans amendement.

Sur motion, ledit rapport a été adopté.

M. O'Bryan a donné avis qu'il présenterait sous peu les bills suivans, intitulés:

Acte pour créer un nouveau notariat dans la paroisse de Lafayette; et

Acte pour pourvoir à la manière de faire les ventes de shérif et de Coroner dans la paroisse de Lafayette.

Sur motion et après dispense des règles, la Chambre a pris sous considération l'amendement du Sénat au bill intitulé:

Acte pour venir au secours de R. B. Brashear.

Acte relatif aux ventes judiciaires et aux nominations.

Résolution nommant des commissaires pour faire établir un chemin autour des embarras qui se sont formés dans la Rivière Rouge.

Résolution invitant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à faire tout leur possible pour obtenir une réduction des frais de poursuites pardevant la Cour des Etats-Unis établie dans cet Etat.

Résolution requérant le Trésorier de l'Etat de payer une certaine somme au Trésorier des fonds destinés aux écoles dans la paroisse Caddo.

Résolution nommant un comité réuni à l'effet de s'enquérir des causes qui ont donné lieu aux plaintes portées contre l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane.

Acte relatif à l'affranchissement des esclaves.

M. Bernard a fait la motion de déposer ce bill indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal a été demandé sur cette motion.

Le résultat a été connu suit: MM. Bossier, Bernard, Dupré, Downs, Hia, Ledoux, Labauve, Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—8 voix.

MM. Davidson et Morse ont voté contre—2 voix.

En conséquence, cette motion a prevalu.

Sur motion de M. Bernard et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé de la résolution venant de la Chambre, nommant un comité réuni des deux Chambres à l'effet de s'enquérir des causes qui ont donné lieu aux plaintes portées contre l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane.

Cette résolution a subi sa 1ère. lecture, et après dispense des règles elle a subi sa 2de. et sa 3me. lecture et a été adoptée.

Le Président a nommé dudit comité, M. Sparrow de la part du Sénat.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Hoa a présenté un acte relatif à la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat s'est occupé du bill de la Chambre intitulé: Acte pour venir au secours de la paroisse Washington et pour d'autres objets.

Ce bill a subi sa première et sa 2nde. lecture, et sur motion, il a été référé au Comité judiciaire.

Sur motion de M. Bossier, et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé de la résolution venue de la Chambre, requérant l'ingénieur de l'Etat de payer une certaine somme au trésorier, des fonds destinés aux écoles de la paroisse Caddo.

Cette résolution a subi sa 1ère. lecture.

M. Hoa a fait la motion de déposer ladite résolution indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal a été demandé sur cette motion. MM. Bernard, Carter, Dupré, Downs, Hia, Ledoux, Labauve, Morse et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—9 voix.

MM. Bossier et Davidson ont voté contre—2 voix.

En conséquence, la motion de M. Hoa a prévalu.

Sur motion de M. Downs, l'acte intitulé: Acte relatif aux appels dans certains cas, a été mis à l'ordre spécial du jour pour vendredi 17 février 1843.

Le secrétaire a informé la Chambre de concours du Sénat à la résolution nommant un comité réuni à l'effet de s'enquérir des causes qui ont donné lieu aux plaintes portées contre l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane.

Sur motion de M. Davidson le Sénat a siégé à huis clos.

Les portes ayant été ouvertes, sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures a. m.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 15 février 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Howell a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers habitans des paroisses d'Est et d'Ouest Feliciana, demandant que le privilège soit accordé à H. Hamilton d'exercer la médecine.

Sur motion, la dite pétition a été référée à un comité spécial de trois membres.

L'orateur a nommé MM. Howell, Ratliff et Chits membres du dit comité.

M. Musson a soumis à la Chambre un mémoire signé par Howell, Heran & Cie. demandant un acte législatif sur la question de commerce du tabac.

Sur motion, la dite pétition a été référée au comité spécial du commerce et de l'agriculture, les manufactures et le commerce.

M. Selby au nom du comité spécial auquel avait été référé le bill du Sénat intitulé:

Acte relatif à certains droits de préemption, a présenté ledit bill tel qu'il a passé au Sénat.

Sur motion, le rapport du comité a été adopté.

M. Robertson, au nom du Comité spécial auquel avait été référée la pétition de divers citoyens des paroisses d'Iberville et de l'Ascension demandant la formation d'une nouvelle paroisse, a présenté le rapport suivant:

Le comité spécial nommé pour faire un examen et présenter un rapport au sujet de la pétition d'une partie des habitans résidant sur la rive orientale du Mississipi, dans les paroisses de l'Ascension et d'Iberville, demandant à être détachés de leurs paroisses respectives et érigées en une nouvelle paroisse, bornée au Nord par la rivière Manchac, à l'Est, par le Mississipi, à l'Est par le lac Maurepas et la rivière Amite, et au Sud par la paroisse de St. Jacques, a l'honneur de vous soumettre respectueusement le rapport suivant.

En examinant la carte de l'Etat, on s'aperçoit que la majeure partie du territoire de la paroisse de l'Ascension est située sur la rive Orientale du Mississipi et qu'elle devrait, en conséquence, être comprise dans la nouvelle paroisse demandée, ce qui encadrera son territoire dans des limites étroites, lui enlèverait près de la moitié de sa population et la laisserait sous ces divers rapports dans un tel état d'insignifiance, qu'elle n'offrirait à peine une existence indépendante, comme jadis passée.

On s'aperçoit en outre qu'en s'étendant de la manière qu'il le désire cette partie qui se trouve à l'Est du Mississipi, les habitans de la partie Nord de la dite nouvelle paroisse dont on demande la création se trouveront placés dans une position aussi inconvenable, pour les objets de la justice que celle dont se plaignent les habitans de la Nouvelle Rivière et de la partie inférieure de la paroisse d'Iberville, quoi que la population de cette partie de la paroisse d'Iberville soit à l'ouest du fleuve est tellement disperséé et beaucoup de ses habitans demeurent à une si grande distance du siège de la justice qu'il serait impossible de se procurer deux jurés complets pour y tenir les sessions de la cour. D'ailleurs si l'on accédait aux pétitionnaires l'objet de leur demande, cela donnerait lieu à une autre réclamation de la même nature et non moins équitable de la part des habitans du bayou Grosse Tête, de sorte que la paroisse d'Iberville courrait le risque d'être réduite à de si minces proportions, quant à sa population et à l'étendue de son territoire, qu'il ne lui resterait plus qu'à s'adresser à l'une des nouvelle paroisses qui, en définitive, n'admettrait qu'un simple changement de nom et de sa position relative des différentes parties de la population, quant à la convenance ou la distance du siège de la justice.

Mais notre comité, après avoir donné à la demande des pétitionnaires toute l'attention que réclamaient de lui le nombre et la respectabilité des signataires, a trouvé que, dans leur opinion, il existe d'autres objections sans réplique à la demande qui vous est adressée.

Les districts sénatoriaux de l'Etat doivent, sous l'empire de la Constitution qui nous régit, demeurer dans leur indivisibilité et leur intégrité actuelles. Le comité d'Iberville et d'Ouest Baton-Rouge formant l'un de ces districts sénatoriaux, et le comité d'Acadie, composé des paroisses de l'Ascension et de St. Jacques en formant un autre, en établissant une nouvelle paroisse qui sera détachée des paroisses de l'Ascension et d'Iberville il résulterait cette anomalie qu'une portion des habitans de la nouvelle paroisse voterait pour une classe de candidats pour le Sénat, différents de ceux de l'autre portion. Cela donnerait lieu à de graves embarras et à la confusion, d'où il suivrait que l'on serait exposé à recevoir dans les élections une grande quantité de votes illégaux, en raison de la difficulté qu'il y aurait à connaître et conserver les anciennes limites des deux comtés, dont, à la longue, on perdrait le souvenir, si l'on venait à former une paroisse d'une partie des deux comtés. La même difficulté se présenterait de nouveau quand il s'agirait une nouvelle répartition sur faite dans les élections de Représentans.

Mais l'anomalie serait plus patente encore, si deux parties d'une même paroisse, ayant des intérêts communs, se trouvaient représentées par des législateurs différents les uns des autres, ou si, sous le régime de la répartition actuelle, le même paroisse allait être représentée par deux représentans et deux sénateurs. Cette conséquence est dans l'opinion de votre comité, contraire à la véritable esprit de la Constitution, qui veut que la représentation soit égale et uniforme dans l'Etat; car il en résulterait que notre paroisse paroisse, formée d'aujourd'hui seulement, aurait plus de poids et d'influence dans nos enceintes législatives qu'aucune autre paroisse n'en a puisqu'elle depuis l'adoption de la Constitution.

Votre comité est cependant imbu des désagrémens et des frais qu'ont à supporter la plupart des signataires de la pétition pour se rendre de leurs demeures respectives au siège de la justice. Mais c'est un inconvénient naturel, résultant de la position topographique de cette partie des paroisses de l'Ascension et d'Iberville, située sur la rive Orientale du Mississipi. Mais il considère que les inconvénients dont on se plaint ne sont pas plus grands que ceux que l'on rencontre dans presque toutes les paroisses de l'Etat, résultant des mêmes causes ou de causes différentes; et bien que votre comité soit d'avis que la justice doit être mise à la portée de tous les membres d'une communauté, autant du moins que la nature du cas peut le permettre, cependant il croit que, dans la circonstance actuelle, la formation de la nouvelle paroisse demandée, loin d'être avantageuse serait préjudiciable, et que, pour toute, les préjudices souffrirait temporairement, la balance des inconvenients que l'on veut détruire. Votre comité prend, en conséquence, la liberté de vous présenter un rapport défavorable sur la demande des pétitionnaires; et, dans le but de remédier en quelque sorte aux principaux inconvénients dont on se plaint il vous présente le bill suivant

WM. B. ROBERTSON,
Chairman.

Acte pour exempter certains jurés des paroisses de l'Ascension et d'Iberville du paiement des droits de bac.

Lequel a subi sa première lecture et a été mis à l'ordre du jour pour demain, pour une seconde lecture.

M. Fortune, au nom du comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour pourvoir au recensement de la taxe d'Etat.

A rapporté ledit bill avec amendement.

Sur motion, ledit rapport a été adopté.

M. Culbertson, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé:

Acte pour incorporer la société de musique sacrée de la Nouvelle-Orléans.

Lequel a subi une 1re. lecture par son titre seulement, et a été mis à l'ordre du jour pour demain pour une seconde lecture.

Après dispense des règles, M. Brewer, au nom du comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux élections, et pour les rendement en une seule loi, a rapporté ledit bill sans amendement.

Sur motion, ledit rapport a été adopté.

M. O'Bryan a donné avis qu'il présenterait sous peu les bills suivans, intitulés:

Acte pour créer un nouveau notariat dans la paroisse de Lafayette; et

Acte pour pourvoir à la manière de faire les ventes de shérif et de Coroner dans la paroisse de Lafayette.

Sur motion et après dispense des règles, la Chambre a pris sous considération l'amendement du Sénat au bill intitulé:

Acte pour venir au secours de R. B. Brashear.

Acte relatif aux ventes judiciaires et aux nominations.

Résolution nommant des commissaires pour faire établir un chemin autour des embarras qui se sont formés dans la Rivière Rouge.

Résolution invitant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à faire tout leur possible pour obtenir une réduction des frais de poursuites pardevant la Cour des Etats-Unis établie dans cet Etat.

Résolution requérant le Trésorier de l'Etat de payer une certaine somme au Trésorier des fonds destinés aux écoles dans la paroisse Caddo.

Résolution nommant un comité réuni à l'effet de s'enquérir des causes qui ont donné lieu aux plaintes portées contre l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane.

Acte relatif à l'affranchissement des esclaves.

M. Bernard a fait la motion de déposer ce bill indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal a été demandé sur cette motion.

Le résultat a été connu suit: MM. Bossier, Bernard, Dupré, Downs, Hia, Ledoux, Labauve, Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—8 voix.

MM. Davidson et Morse ont voté contre—2 voix.

En conséquence, cette motion a prevalu.

Sur motion de M. Bernard et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé de la résolution venant de la Chambre, nommant un comité réuni des deux Chambres à l'effet de s'enquérir des causes qui ont donné lieu aux plaintes portées contre l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane.

Cette résolution a subi sa 1ère. lecture, et après dispense des règles elle a subi sa 2de. et sa 3me. lecture et a été adoptée.

Le Président a nommé dudit comité, M. Sparrow de la part du Sénat.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Hoa a présenté un acte relatif à la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat s'est occupé du bill de la Chambre intitulé: Acte pour venir au secours de la paroisse Washington et pour d'autres objets.

Ce bill a subi sa première et sa 2nde. lecture, et sur motion, il a été référé au Comité judiciaire.

Sur motion de M. Bossier, et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé de la résolution venue de la Chambre, requérant l'ingénieur de l'Etat de payer une certaine somme au trésorier, des fonds destinés aux écoles de la paroisse Caddo.

Cette résolution a subi sa 1ère. lecture.

M. Hoa a fait la motion de déposer ladite résolution indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal a été demandé sur cette motion. MM. Bernard, Carter, Dupré, Downs, Hia, Ledoux, Labauve, Morse et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—9 voix.

MM. Bossier et Davidson ont voté contre—2 voix.

En conséquence, la motion de M. Hoa a prévalu.

Sur motion de M. Downs, l'acte intitulé: Acte relatif aux appels dans certains cas, a été mis à l'ordre spécial du jour pour vendredi 17 février 1843.

Le secrétaire a informé la Chambre de concours du Sénat à la résolution nommant un comité réuni à l'effet de s'enquérir des causes qui ont donné lieu aux plaintes portées contre l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane.

Sur motion de M. Davidson le Sénat a siégé à huis clos.

Les portes ayant été ouvertes, sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures a. m.

JEUDI, 16 février 1843.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Davidson, Hia, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow, Thibodeaux et Waggaman.

Le secrétaire de M. Dubuys, M. Arnaud a obtenu la permission de s'absenter pendant quelque jours.

Ordre du jour.

1re. LECTURE

Les actes suivants ont subi leur 1re. lecture par leur titre:

Acte pour incorporer l'Association de secours de la Louisiane-Nouvelle-Orléans.

Acte pour autoriser les administrateurs de l'Hospital de Charity à vendre l'ancien Marzane, et pour d'autres objets.

Acte pour amender une nouvelle section ajoutée au code de Procédure.

2de LECTURE

Les actes suivants ont subi leur 2de. lecture par leur titre:

Acte pour incorporer l'Association de secours de la Louisiane-Nouvelle-Orléans.

Acte pour autoriser les administrateurs de l'Hospital de Charity à vendre l'ancien Marzane, et pour d'autres objets.

Acte pour amender une nouvelle section ajoutée au code de Procédure.

Ces actes ont été mis à l'ordre du jour pour demain.

Ordre du Jour.

Acte relatif à l'affranchissement des esclaves.

Acte relatif à certains droits de préemption, a présenté ledit bill tel qu'il a passé au Sénat.

Sur motion, le rapport du comité a été adopté.

La Chambre a pris alors sous considération le dit bill et l'a également adopté.

Sur motion, et après une dispense des règlemens pour procéder à une troisième lecture de ce bill, sur motion, ordonné que le dit bill passe et qu'il conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

M. Orr, par un rapport verbal qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé:

Acte pour amender le Code de Procédure.

Lequel a subi une 1re. lecture par son titre seulement, et, sur motion, a été référé au comité judiciaire.

Le même membre, suivant l'avis qu'il en avait aussi donné, a présenté le bill intitulé:

Acte pour être du greffier de la Cour du District de la paroisse des Avoyelles, le greffier *ex-officio* de la Cour des Prêtres de ladite paroisse.

Lequel a subi une première lecture par son titre seulement et, sur motion, a été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrôlemens a rapporté comme dûment enrôlés les bills et la résolution qui suivent:

Acte pour établir une nouvelle paroisse dans la paroisse de Claiborne, sous le nom de Bossier.

Acte pour venir au secours de Rosine Dobard, veuve d'André Barrois, résidant dans la paroisse de Plaquemines.

Acte pour abroger l'acte intitulé: Acte pour transporter le siège de justice d'Overton à Minden, et pour d'autres objets.

Acte relatif au revenu résultant en faveur de l'Etat de la taxe imposée sur les agens d'assureurs étrangers ou de Compagnies d'assurances foraines, et

Résolution accordant un congé à J. R. Jones, juge du 8e. district judiciaire.

L'Orateur ayant signé ces bills et cette résolution le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

Par un message du Sénat, apporté par M. Davis son secrétaire, la Chambre est invitée à donner son concours à une résolution nommant un comité réuni pour voir et les propriétés de l'Etat, sises dans la ville de la Nouvelle-Orléans, MM. Hoa et Bossier étant nommés de la part du Sénat.

Par le même message, la Chambre a été informée du concours du Sénat, avec des amendemens aux bills suivans, intitulés:

Acte pour créer la paroisse de Franklin, et aussi,

Acte relatif aux avis publics dans la paroisse d'Orléans.

Sur motion de M. Briant, et après dispense des règles, la Chambre a pris en considération le bill du Sénat intitulé:

Acte pour incorporer la ville de St. Martinville.

Lequel a soumis sa première lecture et a été mis à l'ordre spécial du jour pour demain, 16 du courant.

Sur motion, et après dispense des règles, la Chambre a procédé à la deuxième lecture de la résolution établissant comme un des règlemens de cette Chambre qu'elle se réunira tous les jours, le dimanche excepté, à dix heures du matin.

Pendant la discussion, M. Bayliss a présenté l'amendement suivant, à la place de dite résolution:

Résolu que le règlement fixant la réunion de la Chambre pour 11 heures du matin soit aboli, et que la Chambre devra se réunir à dix heures du matin à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, et qu'il soit procédé à l'ordre du jour à midi.

Sur motion, le dit amendement a été adopté.

Après dispense des règles, et sur la motion de M. Fortson, la Chambre a procédé à la seconde lecture du bill intitulé:

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour établir le dixième district judiciaire, approuvé le 9 mars 1840.

Pendant la lecture, sur motion, ledit bill a été déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

Sur motion de M. Brewer et après dispense des règles,

La Chambre a procédé à la deuxième lecture de bill intitulé:

Acte pour établir dans certains cas un privilège sur les récoltes sur pied.

Pendant la discussion, sur motion, ledit bill a été référé au comité judiciaire qui devra soumettre son rapport dans quarante huit heures.

Sur la motion de M. Phelps, et après dispense des règles, la Chambre a pris sous considération le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de R. B. Brashear.

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général pour l'examen du dit bill, M. Claiborne occupant le fauteuil.

Après quelque temps, le comité s'est levé, et le chairman M. Claiborne, a rapporté que le comité s'était occupé du dit bill et qu'il l'avait adopté.

Sur motion, le dit rapport a été adopté.

La Chambre a pris alors sous considération le dit bill et l'a également adopté.

Sur motion, et après une dispense des règlemens pour procéder à une troisième lecture de ce bill, sur motion, ordonné que le dit bill passe et qu'il conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Ordre du Jour.

La Chambre a repris la discussion sur le bill intitulé:

Acte pour définir les pouvoirs de la Corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Lequel était livré aux débats lorsque la Chambre s'est ajournée hier.

Pendant la discussion, sur motion,

La Chambre s'est ajournée à demain, à 10 heures du matin.

JEUDI, 16 février 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, un congé de quelques jours est accordé à M. Edwards.

M. Wadsworth a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers citoyens de la Nouvelle Orléans, relativement à l'élection contestée de la délégation de la Nouvelle Orléans.

Sur la motion de M. Boudousquié, ledit mémoire a été déposé indéfiniment sur le bureau.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé:

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour accorder à F. Noble, Ed. Barry, T. Phelps, J. L. Stokes, R. G. Wooten, W. W. Leake, Forster et autres le privilège de faire un chemin à barrière de la partie du Lac Concordia jusqu'à Harrisonburg, dans la paroisse de Catahoula.

L'Orateur ayant signé ledit bill, le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

M. Stiffe a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers citoyens de la paroisse des Natchitoches demandant qu'il soit permis à J. J. Francis d'exercer la profession de médecin-botaniste et de demander et percevoir un salaire pour les services qu'il rendra dans l'exercice de sa profession.

Sur motion, ledit mémoire a été référé au même comité auquel avait été référée la pétion de H. Hamilton, demandant la même permission.

M. Hunt, a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers citoyens de la Nouvelle Orléans relativement à l'inspection du tabac dans ladite ville.

Sur motion, ledit mémoire a été référé au comité sur l'Agriculture, les Manufactures et le Commerce.

Le même membre a soumis à la Chambre un mémoire de Vernon Sheldon demandant un acquit.

Sur motion, ledit mémoire a été également référé au comité sur l'Agriculture, les Manufactures et le Commerce.

L'Orateur a soumis à la Chambre une communication signée par T. W. Houston, caissier de la banque du Gaz, à laquelle est jointe un tableau des affaires de ladite banque.

Sur motion, ledit tableau a été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

L'Orateur a également soumis à la Chambre le message suivant du gouverneur:

Département de l'Exécutif, ce 13 Février 1843.

Au Sénat et à la Chambre des Représentans.

Messieurs,

Sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur de l'Etat du Maine, j'ai l'honneur de vous soumettre des résolutions de la Législature de cet Etat, recommandant au Congrès l'adoption d'une loi pour rembourser, sans condition aucune, au général Jackson l'amende qui lui fut imposée par la Cour de District des Etats-Unis, pour ce l'retinet, dans l'année 1815, avec les intérêts et frais de Cour.

J'ai l'honneur d'être respectueusement, &c.

A. MOUTON, gouverneur.

Sur motion, le message et les résolutions ont été référés au comité spécial nommé pour examiner la question de l'amende imposée au général Jackson par le juge Hall.